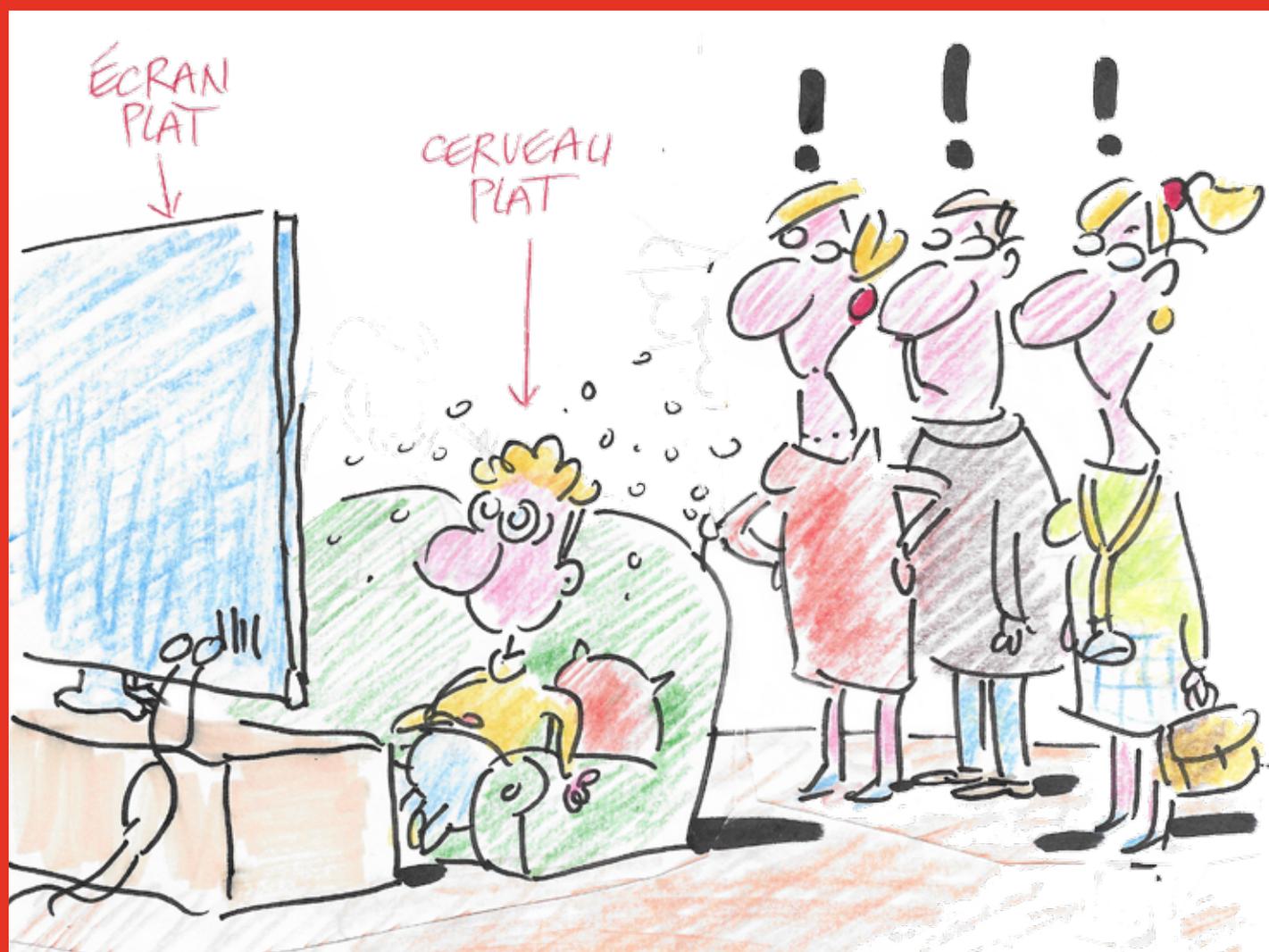


FédéMAG

Le magazine de la Fédération des professionnels de santé libéraux du Centre-Val de Loire
N°4 – JANVIER 2020

Écrans sous contrôle : un forum dédié à un enjeu de santé publique



**CPTS : plus de la moitié de la population
couverte**

**Votre URPS : le point sur ses actions
et projets**

FÉDÉRATION
URPS
CENTRE - VAL DE LOIRE



« Laissez-nous faire ! »



Dès 2016, nous avons commencé à travailler sur les CPTS. Les premières se sont mises en place en 2017. Aujourd'hui 14 CPTS sur les 32 prévues pour couvrir les six départements de la région ont signé leur contrat territorial de santé. Et de nombreuses autres CPTS verront officiellement le jour cette année, en 2020 ! En outre, après le soutien initial de l'ARS et du Conseil régional dont nous avons bénéficié, un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) a été signé l'été dernier en vue d'assurer un financement pour les projets et le fonctionnement des CPTS.

Si nous avons pu respecter notre tableau de marche en avant dans l'accompagnement à la création de CPTS, c'est grâce à l'énergie des professionnels de santé et grâce au soutien des dix URPS qui travaillent ensemble, au service de la coordination et de la qualité des soins, au sein de la Fédération des URPS. Notre Fédération peut s'enorgueillir d'avoir réussi à contribuer activement à la cette mise en place des CPTS dans le

Centre-Val de Loire et, sans l'équipe de salariés qui entoure les responsables de ces CPTS, en particulier ceux recrutés par l'URPS Médecins libéraux, nous n'en serions pas là...

Mais être en avance par rapport aux autres régions présente des avantages et des inconvénients. En montrant le chemin à suivre, nous avons donné des idées aux autorités de tutelles, ainsi qu'aux régions les moins avancées, qui, fort logiquement, se disent que l'accompagnement des initiateurs de CPTS facilite la mise en place de CPTS. Se réunir en soirée entre professionnels de santé, à l'issue d'une journée consacrée aux soins, pour échanger et faire avancer un projet de CPTS, est une démarche positive qui montre leur engagement au service de la qualité des soins. Les professionnels apprennent ainsi à mieux se connaître et à partager de manière efficace, comme le prouve la création de CPTS qui fonctionnent et réalisent des actions concrètes.

En revanche, enfermer les professionnels de santé dans un cadre trop rigide, cela ne peut marcher ! La réalité du fonctionnement des CPTS montre que l'appropriation d'un projet de CPTS et sa mise en œuvre de façon efficace ne peuvent réussir que grâce au dialogue entre professionnels de santé. Or c'est justement la mission des CPTS que de mettre en place cette coordination des professionnels de santé autour du patient !

Alors, Mesdames et Messieurs qui œuvrez au sein des autorités de tutelle de la Santé, laissez-nous donc faire ! Faites confiance au terrain qui a montré son efficacité ! Ne venez pas nous voir avec vos belles démonstrations et vos tableaux d'objectifs quantifiés, chiffrés, datés... Vous serez déçus... Car ce n'est pas ça notre métier, ce n'est pas ça notre quotidien. Si les CPTS sont mises en place par les professionnels de santé, c'est pour répondre à leurs besoins et servir la santé de nos concitoyens, pas pour remplir des dossiers et aligner des colonnes de chiffres ! Nous vous demandons depuis des mois, voire des années, la simplification administrative que vous nous promettez... Alors chiche, tenez votre promesse : vive la simplification administrative et la pleine confiance accordée aux professionnels de santé !

Excellente année 2020, à vous toutes et vous tous, les quelque 11 000 professionnels de santé libéraux du Centre-Val de Loire, qui vous consacrez, jour après jour, au mieux-être des habitants de cette région.

Dr Raphaël ROGÉZ,
Président de la Fédération des URPS Centre-Val de Loire

Plus de la moitié de la population de la région déjà couverte par une CPTS !

Trois nouvelles CPTS opérationnelles depuis l'automne

La 12^{ème} CPTS de la région et 1^{ère} CPTS du Loir-et-Cher, la Salamandre, est officiellement née le 12 septembre à La Chaussée Saint-Victor.



Signature du contrat territorial de santé de la CPTS La Salamandre entre le Dr Raphaël Rogez, le Dr Mickaël Morel, Madame Françoise Guégan et Monsieur Laurent Habert, directeur général de l'ARS.

Cette CPTS, coprésidée par le Dr Mickaël Morel, médecin généraliste, et Françoise Guégan, docteur en pharmacie, concerne un territoire de 2 222 km², près de 163 000 habitants, 112 communes et plus de 800 professionnels de santé libéraux.

Son projet de santé s'articule autour du renforcement des liens ville-hôpital, de l'amélioration de la continuité et de la coordination des soins (notamment la réponse à la demande de soins non programmés), et du développement de l'interconnaissance et de la communication entre professionnels de santé et autres acteurs du secteur médical et médico-social. Une action spécifique de cette CPTS portera sur le suivi somatique en santé mentale.

La 13^{ème} CPTS de la région et 5^{ème} CPTS d'Indre-et-Loire, la CPTS de la métropole de Tours, O'Tours, a vu son contrat de santé signé le 8 octobre, à Joué-lès-Tours.

La CPTS O'Tours, présidée par le Dr Sophie Lizé, médecin généraliste à Joué-Lès-Tours, couvre un territoire de 1 027 km², 48 communes et 374 858 habitants. Elle fédère quelque 2 700 professionnels de santé libéraux. Son projet de santé comprend 10 actions :

- Améliorer les relations Ville-Hôpital et Hôpital-Ville.
- Développer la coordination par la communication pluriprofessionnelle.
- Améliorer la coordination dans le cadre des parcours complexes.
- Contribuer à la création d'exercices coordonnés.
- Promouvoir des formations pluriprofessionnelles.
- Organiser la réponse aux demandes de soins non-programmés.
- Améliorer la coordination des soins des personnes en situation de handicap.
- Améliorer l'accès aux soins et le parcours de santé en gériatrie.



Durant la soirée de lancement officiel de la CPTS O'Tours.

- Dépister et prendre en charge de la BPCO.
- Promouvoir la prévention et la promotion de la santé.

La CPTS du Boischaut Nord, 14^{ème} CPTS du Centre-Val de Loire et 2^{ème} CPTS de l'Indre, après celle de Châteauroux, a été officialisée le 13 novembre, au château de Bouges.



Signature du contrat territorial de santé de la CPTS du Boischaut Nord entre M. Laurent Habert, le Dr Sylvaine Le Liboux et le Dr Raphaël Rogez.

Présidée par le Dr Sylvaine Le Liboux, médecin généraliste à Valençay, cette CPTS couvre 56 communes réparties sur 4 communautés de communes. Elle concerne 28 457 habitants et 83 professionnels de santé libéraux. Son projet de santé comprend 6 actions :

- Améliorer la continuité et la permanence des soins en semaine (en dehors de la PDSA déjà organisée).
- Améliorer les relations Ville-Hôpital.
- Améliorer la coordination et la communication pluri-professionnelles.
- Relayer les campagnes, les programmes et plan nationaux, régionaux et départementaux de santé publique.
- Accompagner la mise en place des équipes de soins primaires.
- Favoriser l'attractivité du territoire de la CPTS.

Les prochaines signatures de contrats territoriaux de santé

CPTS du Vendômois : FÉVRIER 2020 — CPTS Nord-Ouest-Eure-et-Loire : FÉVRIER 2020 — CPTS du Vierzon-Berry-Sologne : FÉVRIER 2020 — CPTS du Gâtinais-Montargois : FÉVRIER 2020 — CPTS Est Orléanais : MARS 2020.

L'ACi : en bonne voie dans la région

L'ACI (Accord Conventionnel Interprofessionnel) en faveur du développement de l'exercice coordonné et du déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), a été signé le 20 juin 2019.

Il comprend 3 missions-socles :

- Améliorer l'accès aux soins : accès au médecin traitant, prise en charge des soins non-programmés en ville et développement du recours à la télésanté [télé médecine et télésoin].
- Améliorer le parcours de santé grâce à une meilleure coordination des acteurs, dans une dimension pluri-professionnelle, afin d'éviter les ruptures de parcours et de favoriser le maintien à domicile.
- Développer des actions territoriales de prévention.

L'ACI intègre également 2 missions optionnelles :

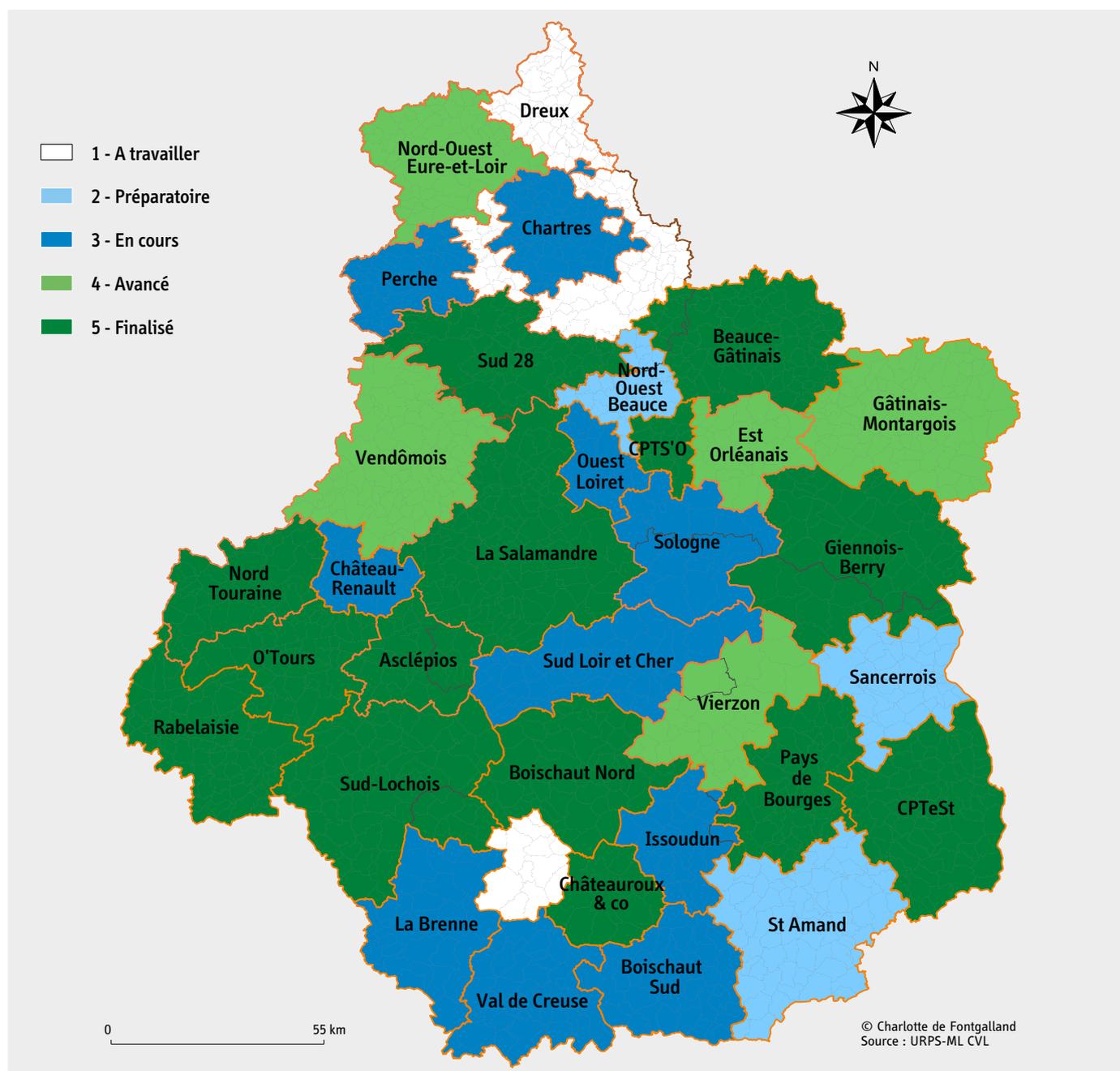
- Développer la démarche qualité et pertinence des soins par la mise en œuvre de groupes pluriprofessionnels d'analyse et de pratique.
- Mettre en place des actions en faveur de l'accompa-

gnement des professionnels de santé sur le territoire, notamment en favorisant l'accueil de stagiaires.

L'ACI a prévu un calendrier permettant la mise en œuvre progressive de ces missions, ainsi que des indicateurs de suivi de ces missions, de leurs résultats et des niveaux d'atteinte attendus.

Le financement des CPTS découlant de l'ACI comprend un volet fixe lié au fonctionnement des CPTS (coordination, acquisition d'outils informatiques de coordination, temps de concertation) et un volet variable, lié au niveau d'atteinte des objectifs et à l'intensité des moyens déployés. Enfin, ce financement est adapté à la population de la CPTS, avec 4 tailles : moins de 40 000 habitants, 40 000 à 80 000 habitants, 80 000 à 175 000 habitants et plus de 175 000 habitants.

État d'avancement des CPTS au 14 décembre 2019



Département	Nb d'habitants/département	Nb de CPTS/département (siège social de la CPTS)	Nb d'habitants couverts par une CPTS	% de la population couverte par une CPTS
18	309 715	2	161 340	52 %
28	432 706	1	54 756	13 %
36	225 613	2	102 826	46 %
37	603 455	5	571 698	95 %
41	333 010	1	162 849	49 %
45	669 188	3	405 453	61 %
Région	2 573 687	14	1 458 922	57 %

E-CPTS : le réseau social professionnel des CPTS

E-CPTS. C'est le nom du réseau social d'entreprise (RSE) dont les professionnels des CPTS ont souhaité disposer.

Ce réseau doit permettre d'organiser des réunions, d'échanger autour de thématiques au travers d'un tchat ou d'un forum, de disposer d'un agenda partagé ou encore de partager des documents.

La Fédération des URPS a fait appel au GIP e-Santé Centre-Val de Loire pour qu'il l'appuie dans la mise en place de ce RSE régional, qui contient un espace pour chaque CPTS et permet les échanges entre CPTS. Cette démarche a été suivie et approuvée par l'ARS. A l'issue de présentations de divers outils, les futurs utilisateurs ont choisi le RSE du prestataire Jamespot, qui correspond le mieux à leurs besoins. Le déploiement de e-CPTS a débuté en septembre-octobre 2019 et doit se poursuivre jusqu'en 2021. La Fédération des URPS et l'ARS sont convenues que le coût financier sera assuré par l'ARS sur les 18 premiers mois pour les 4 000 premiers utilisateurs. Les CPTS, via la Fédération des URPS, prendront ensuite le relais pour permettre aux 11 000 professionnels libéraux de la région de bénéficier de cet outil.

CPTS, MSP, ESP, même élan !

La Fédération des URPS et la Fédération des Maisons et Pôles de Santé (FMPS) de la région viennent de lancer un projet d'accompagnement à la création d'équipes de soins primaires (ESP) dans le Centre-Val de Loire.

Alors que le maillage de la région en CPTS avance rapidement, le besoin s'est fait sentir de structurer des ESP au sein de ces CPTS. L'objectif est de reconnaître, financer et pérenniser, au-delà des CPTS, toute forme d'exercice coordonné, qu'elle débouche ou non sur un projet de MSP (maison de santé pluriprofessionnelle).

Une ESP devra, pour être reconnue, comporter au moins 3 professionnels de santé, dont 1 médecin généraliste, et être formalisée par l'existence d'un projet de santé. Diverses actions pourraient être financées par l'ARS, qui a donné son accord de principe en décembre 2019, via le Fonds d'intervention régionale (FIR). Des plans personnalisés de santé (PPS), des réunions de concertation-amélioration des prises en charge, des réunions en présence du patient ou encore des protocoles pluriprofessionnels de soins.

L'accompagnement proposé par la Fédération des URPS et la FMPS pourrait porter sur les points suivants : informer sur le dispositif ; aider à élaborer et rédiger un projet de santé ; accompagner la contractualisation avec l'ARS ; aider à obtenir le financement FIR ; et offrir l'expertise de la FMPS et de la Fédération pour mettre en œuvre des actions.

EN BREF

Épuisement professionnel : MOTS, le bon réflexe...



La Fédération des URPS a décidé d'adhérer à l'association MOTS (Médecin Organisation Travail Santé), dont était déjà membre l'URPS-ML.

Le numéro de téléphone de MOTS, le **0608 282 589**, joignable 24 heures sur 24, est en effet désormais à la disposition de tout professionnel de santé libéral en difficulté ou se sentant au bord de l'épuisement professionnel, donc plus seulement de tout médecin libéral.

MOTS permet à tout professionnel de santé d'être mis en relation avec un confrère, un psychologue clinicien ou un interlocuteur formé spécifiquement pour évoquer toute difficulté financière, administrative, juridique ou autre.

N'hésitez pas, en cas de besoin, à appeler ce numéro gratuit, dans le respect total de la confidentialité et du secret professionnel.

« Écrans sous contrôle, mode d'emploi » : un forum dédié à un véritable enjeu de santé publique

Près de 130 professionnels de santé et acteurs de l'éducation ont participé, le 2 octobre 2019, à Saint-Jean-le-Blanc, dans l'agglomération orléanaise, au forum organisé par la Fédération des URPS, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, sur le thème « Écrans sous contrôle, mode d'emploi ».

Les professionnels de santé libéraux et les éducateurs (parents, enseignants...) sont en effet en première ligne pour constater les multiples dégâts que peut générer la surconsommation d'écrans (TV, micro, mobile, tablette, jeux vidéo...) chez les enfants et les adolescents : sédentarité, surpoids, isolement et troubles multiples, posturaux, de l'attention, du comportement, de l'humeur, du langage, des apprentissages scolaires, des fonctions cognitives, de l'audition, de la vue ou encore du sommeil...

Au programme figuraient les témoignages de professionnels de santé, de parents et d'enseignants, des saynètes interprétées par les clowns Nobobo (Théâtre du Vivant) sur l'addiction aux écrans et le point de vue et les recommandations d'experts.

En introduction, le Dr Raphaël Rogez, président de la Fédération des URPS, et Véronique Guggiari, directrice adjointe des services académiques du Loiret, représentant Katia Béguin, rectrice de l'Académie Orléans-Tours, ont rappelé l'importance de l'enjeu de santé publique que représente l'abus d'écrans.

Dans la partie des débats consacrée à l'état des lieux, différents intervenants ont insisté sur la gravité des répercussions physiques et psychiques de la surconsommation d'écrans.

La présidente de l'URPS orthophonistes Centre-Val de Loire, Véronique Fauvinet, a ainsi mis l'accent sur les troubles et l'appauvrissement du langage chez des enfants de 3-4 ans trop exposés aux écrans. Le Dr Sylvie



Le Dr Sylvie Dieu Osika, Monsieur Olivier Duris et le Dr Olivier Phan

Dieu Osika, pédiatre et auteur de *Les Écrans, mode d'emploi pour une utilisation raisonnée en famille* (Hatier, 2018) a pour sa part rappelé que « l'enfant apprend en regardant ses parents », qu'« avec l'écran il ne fait que répéter et n'apprend rien ». L'enfant exposé précocement aux écrans se comporte « comme un perroquet ». En plus d'un déficit de langage, il souffre de troubles du comportement et du sommeil. Il risque le surpoids dû à la sédentarité et une diminution de ses capacités physiques. Dans le public, une enseignante du 1^{er} degré a confirmé que nombre de ses élèves manquent d'attention et ont un vocabulaire limité. Une psychologue scolaire a fait le même constat et déploré que certains enfants possèdent dès 18 mois leur tablette. Le Dr Fabienne Kochert, présidente de l'Association française de pédiatrie ambulatoire (AFPA) et élue de l'URPS-ML, a noté, quant à elle, que les pédiatres consacrent de plus en plus de temps à traiter

des troubles du neuro-développement, en partie liés à l'abus d'écrans, car « *les écrans sont partout* ». « *Des enfants en arrivent même à se mettre dans la peau de personnages de jeux vidéo* », a noté pour sa part une orthophoniste. Le problème, ont relevé la plupart des intervenants, est que les parents de tous milieux, parce qu'eux-mêmes gros usagers des écrans, « *baissent les bras* » face l'addiction de leurs enfants aux écrans, alors que la prévention dans ce domaine doit s'exercer très tôt et que l'interaction avec les parents est fondamentale pour le développement physique et psychique de l'enfant.

Le Dr Olivier Phan, pédopsychiatre et addictologue, auteur de *Jeux vidéo, alcool, cannabis, prévenir et accompagner son adolescent* (Solar, 2017), a expliqué, en sa qualité de thérapeute de jeunes addicts des jeux vidéo, que ces jeux remplissent toute l'existence de certains jeunes, qui ne vont plus en cours et dont « *la vie est vide* » s'ils ne jouent pas à ces jeux. De plus, « *le jeu vidéo développe des compétences mais qui ne servent pas aux apprentissages* ». Il faut donc apprendre à réguler l'usage des jeux vidéo dès le plus jeune âge et savoir que l'usage intensif des jeux vidéo peut aggraver la fragilité d'un adolescent.

Olivier Duris, psychologue clinicien et membre de l'Association 3-6-9-12, présidée par le Dr Serge Tisseron, auteur du guide 3-6-9-12, *apprivoiser les écrans et grandir* (Erès, 2017), de son côté, a posé cette question : « *que cherche à fuir l'ado qui se réfugie dans les jeux vidéo ?* ». « *L'écran fait écran à la relation parent-enfant* » et l'abus d'écran peut être révélateur d'un manque de dialogue entre l'enfant et ses parents, voire d'un état dépressif...

Pierre Cauty, délégué académique au numérique, a lui aussi abordé le problème de la parentalité et du rôle que doivent jouer les parents pour apprendre à leurs enfants à « *utiliser les écrans avec discernement* ». L'Education nationale doit, quant à elle, approfondir la formation des enseignants et des élèves dans l'utilisation « *correcte* » des outils numériques. Le Dr Phan est revenu sur la mesure d'interdiction du téléphone mobile au collège : ses effets sont positifs, les enfants réapprennent à interagir et à jouer ensemble dans la cour d'école... Pour autant, l'interdiction des jeux vidéo et des écrans sans dialogue avec l'enfant ne marche pas au sein du milieu familial : la restriction d'usage doit découler d'une « *alliance* » entre l'enfant et ses parents. « *Il faut aider les parents à se repositionner, à reprendre leur place d'éducateur* », a approuvé un représentant des caisses d'allocations familiales. « *L'enfant doit sentir que le parent s'intéresse à lui* », a conclu le Dr Phan.



Les clowns Nobobo

Quelques données sur le temps consacré aux écrans par les enfants et les adolescents

3 heures : le temps passé chaque jour devant un écran par un enfant de 2 ans dans un pays industrialisé.

Près de 5 heures : le temps passé chaque jour devant un écran par un enfant de 8 à 12 ans.

Près de 7 heures : le temps passé chaque jour devant un écran par un adolescent de 13 à 18 ans.

Soit :

1 000 heures par an pour un élève de maternelle = plus que le volume horaire d'une année scolaire = un quart du temps quotidien de veille.

1 700 heures par an pour un écolier de cours moyen = 2 années scolaires = un tiers du temps de veille.

2 400 heures par an pour un lycéen = 2,5 années scolaires = 40 % du temps de veille.

Source : « *La fabrique du crétin digital* », Michel Desmurget.

Le dernière partie du forum a été consacrée aux conseils et recommandations des experts :

Dr Olivier Phan :

- Comprendre que Le jeu vidéo sert de « *béquille* » à un adolescent en souffrance.
- Faire alliance avec son adolescent.
- Intervenir tôt. Ne pas hésiter à fixer des limites. Ne pas craindre d'adopter la position de parent.
- Respecter la signalétique PEGI (Pan European Game Information) qui indique l'âge à partir duquel un jeu vidéo est préconisé.

Olivier Duris :

Appliquer les balises 3, 6, 9, 12 du Dr Serge Tisseron :

- Avant 3 ans : jouer et parler avec l'enfant. Pas d'écran. Eteindre la télévision.
- De 3 à 6 ans : limiter le temps d'écran et le partager en famille.
- De 6 à 9 ans : fixer des règles d'usage claires. Créer avec les écrans. Expliquer Internet.
- De 9 à 12 ans : apprendre à l'enfant à se protéger et à protéger ses échanges.
- Après 12 ans : rester disponible. Fixer des horaires d'utilisation à respecter.

En outre, pas d'écran au réveil et avant l'école, durant les repas et avant de dormir.

Dr Sylvie Dieu Osika :

Dix « clés » pour utiliser sans abus et de manière constructive les écrans :

- 1/ S'interroger sur ses propres habitudes. Etablir une charte familiale d'usage applicable par tous les membres de la famille.
- 2/ À chaque âge, fixer une durée maximale d'usage. Pas plus d'une heure par jour de 4 à 8 ans.
- 3/ Bannir les écrans le matin quel que soit l'âge.
- 4/ Renouer avec les repas familiaux traditionnels, sans écran, y compris la TV.
- 5/ Éviter les écrans le soir au moins une heure avant le coucher.
- 6/ Placer les écrans de la maison dans des endroits stratégiques : jamais d'écran dans la chambre ; ordinateurs et consoles dans une pièce commune ; pas d'enfant laissé seul avec le portable dans la salle de bain ou les toilettes.
- 7/ Regarder ce que regarde l'enfant. Surveiller les contenus qu'il visionne.
- 8/ Proposer un accompagnement constructif et enrichissant : commenter, interroger et accompagner sur les jeux, Internet et les réseaux sociaux.
- 9/ Éteindre les écrans après usage pour laisser la place au dialogue et à une activité physique, notamment.
- 10/ Adopter des solutions efficaces pour un retour au calme après usage d'un écran : parler à l'enfant, détourner son attention des écrans en faisant des sorties, en jouant, en bricolant, en cuisinant, en pratiquant une activité sportive...

Pierre Cauty :

- Éduquer les familles et les élèves au bon usage des écrans.
- Accompagner davantage les enseignants dans l'utilisation des outils numériques.
- Apprendre à utiliser les outils numériques en vue de développer des compétences utiles et pour créer.

Véronique Fauvinet :

- Faire en sorte que l'enfant soit un acteur, pas un spectateur.
- Comprendre qu'il a besoin de manipuler et de jouer pour agir sur son environnement.
- L'aider à développer son langage par le dialogue et l'interaction avec ses proches.
- Le laisser « s'ennuyer », pour le laisser développer sa créativité et lui faciliter l'accès à l'autonomie.

À LIRE

La fabrique du crétin digital,

de Michel Desmurget [Seuil, 2019].

Comment utiliser les écrans en famille,

de Elena Pasquinelli [Odile Jacob, 2018].

Les Écrans, mode d'emploi pour une utilisation raisonnée en famille,

de Sylvie Dieu Osika [Hatier, 2018].

Quand les écrans deviennent neurotoxiques.

Protégeons le cerveau de nos enfants,

de Sabine Duflo [Marabout, 2018].

3-6-9-12, Apprivoiser les écrans et grandir,

de Serge Tisseron [Erès, 2017].

Jeux vidéo, alcool, cannabis, prévenir

et accompagner son adolescent,

ouvrage collectif sous la direction du Dr Olivier Phan

[Solar, 2017].

Les écrans, le cerveau et l'enfant : un projet d'éducation

à un usage raisonné des écrans pour l'école primaire,

de Elena Pasquinelli, Gabrielle Zimmermann, Anne

Bernard-Delorme et Béatrice Descamps-Latscha

[Le Pommier, 2013].

Trois sites à visiter

lebonusagedesecrans.fr :

le site de l'Institut d'Éducation Médicale et de Prévention et de sa campagne « Ensemble gardons le contrôle ».

www.surexpositionecrans.org :

le site du Collectif Surexposition Ecrans qui alerte sur les conséquences de la surexposition des enfants aux écrans.

www.mpedia.fr/art-les-ecrans-temps-pour-tout/?sr=931 :

le programme en 10 points de l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire et de la Fondation pour l'Enfance [campagne « La meilleure application pour votre enfant, c'est vous »].

L'URPS BIOLOGISTES

Les biologistes s'impliquent toujours plus...



Au terme de 18 mois d'échanges avec l'ARS, le pôle Innovation en Santé du ministère des Solidarités et de la Santé, et la CNAM, la quatrième version de la lettre d'intention et du cahier des charges de notre expérimentation article 51 a été publiée au recueil des actes administratifs du 24 septembre 2019. En clair, les biologistes sont autorisés à réaliser des entretiens rémunérés avec les patients à risque de maladie rénale chronique (MRC), de façon à améliorer le dépistage de la MRC, la prise en charge de ces patients et leur suivi. L'entretien est un acte dérogatoire, non autorisé jusqu'à maintenant, mais expérimental (pendant 24 mois), que les biologistes doivent s'approprier.

Nous devons nous mobiliser très nombreux pour démontrer nos capacités à améliorer le dépistage et la prévention. Pour cette expérimentation, nos partenaires sont l'URPS Médecins libéraux et le service de néphrologie du CHU de Tours qui nous ont soutenu et conseillé dès le début du projet.

Les biologistes s'impliquent aussi dans la vie des CPTS qui, petit à petit, maillent toute notre région. Ils apportent leur pierre à la construction de projets interprofessionnels. Nous sommes partie prenante de la permanence des soins, facteur de proximité. Nous sommes acteurs du dépistage et de la prévention. Nous y reliaisons notre action visant à une meilleure prise en charge de la MRC. Mais d'autres projets se font jour : dépistage des IST, antibiogramme ciblé, etc. Où nous sommes en première ligne.

La biologie délocalisée, jusqu'à récemment non prise en charge par l'Assurance maladie, semble être maintenant considérée comme la panacée pour sauver la proximité et réduire le recours aux services d'urgences. L'URPS veillera à ce que cette biologie ne soit pas une biologie au rabais et qu'elle soit toujours réalisée sous la responsabilité d'un biologiste. Nous serons très vigilants quant à ses modalités de réalisation.

Enfin, l'URPS dispose, maintenant, d'un site internet : www.urpsbiologistecentre.com

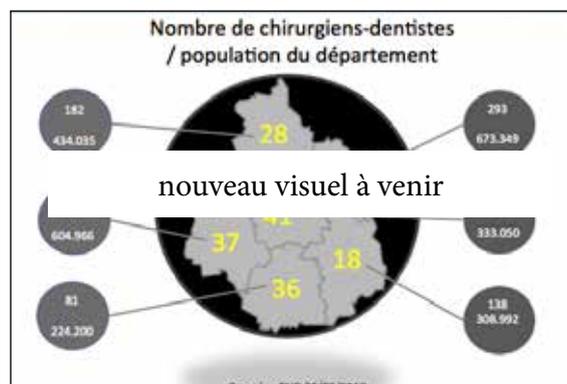
que nous devons tous faire vivre en nous en servant comme d'un relais d'information pour notre profession et pour toutes les actions que nous réalisons ou auxquelles nous nous associons. L'URPS attend vos suggestions et remarques.

Bonne année 2020. Impliquons-nous toujours plus !

FRANCIS GUINARD,
Président de l'URPS Biologistes



L'URPS CHIRURGIENS-DENTISTES

Une 17^{ème} faculté d'odontologie ?

La région Centre-Val de Loire, située dans la « diagonale des faibles densités », est particulièrement impactée par la pénurie de professionnels de santé. La démographie des chirurgiens-dentistes n'échappe pas à cette conjoncture. En 2013, l'Observatoire Régional de la Santé de la région pointait une densité de chirurgiens-dentistes (CD) de 45/100 000 vs 67/100 000 pour la moyenne nationale. Parmi les 1302 CD inscrits à l'ordre en 2019, 42,7 % ont plus de 55 ans et l'âge moyen est de 49 ans (51 ans dans l'Indre). Une étude de la démographie des CD réalisée en 2018 par notre URPS montre que l'érosion se poursuit et les rares installations sont loin de compenser les départs en retraite.

Au-delà des inégalités territoriales fortes de l'offre de soins, pérenniser un cabinet dentaire lors du départ à la retraite d'un praticien est devenu un véritable enjeu de santé publique. Les instances ordinales régionales estiment qu'il faudrait 500 praticiens de plus pour rendre l'accès aux soins satisfaisant.

Les études IIRSO de 2017 et de 2018 montrent clairement que pour la population, quelle que soit la tranche d'âge, l'absence de CD traitant est liée aux départs à la retraite non compensés. L'organisation de la relation patient-CD qui ressort de ce travail repose sur une entente réciproque de confiance. La rupture de cette chaîne va nécessairement conduire à des dysfonctionnements imprévisibles. Privilégier une reprise de cabinets peut répondre, pour la région, à une politique de démographie professionnelle réaliste.

Repenser l'organisation de l'enseignement de l'odontologie sur notre région, repenser l'organisation des formations initiales cliniques en se reposant sur un tutorat libéral, décentralisé et repenser les objectifs et cibles du contrat d'engagement du service public pourraient, en l'état actuel, remédier temporairement à ce dysfonctionnement. Cet investissement est nécessaire pour maintenir une médecine dentaire dans une logique ambulatoire et libérale. Pour répondre à ces objectifs, nous avons décidé d'initier, puis de coordonner une politique novatrice et volontaire d'accueil d'étudiants en odontologie. Dans cette optique, votre URPS a soutenu :

- En 2016, la création de l'antenne hospitalo-universitaire d'Orléans dirigée par le Dr Charlotte Gallazini, praticien hospitalier et spécialiste qualifiée en médecine bucco-dentaire. Le Dr Gallazini accueille dans son service 8 à 12 étudiants de 6^{ème} année par semestre de Nantes et bientôt des étudiants de Clermont-Ferrand. Ces étudiants sont incités à effectuer leur stage actif dans notre région. Cette activité est soutenue par dix praticiens attachés, CD du secteur libéral.
- En septembre 2018, la création d'une seconde antenne universitaire à Tours, dirigée par le Dr Frédéric Denis, MCU/PH. Chaque année sont accueillis 15 à 25 étudiants de 6^{ème} année par semestre. Comme pour Orléans, nous avons financé l'achat d'une caméra d'empreinte optique et participons au financement du logement des étudiants, ainsi qu'à bien d'autres choses.

Cependant les étudiants qui nous sont confiés par les UFR d'odontologie ne restent que trop peu pour se familiariser avec notre territoire. De plus, nous ne pouvons maîtriser le nombre effectif d'étudiants affectés à nos antennes universitaires. La carte ci-jointe reprend la répartition géographique des facultés d'odontologie sur le territoire national. Le Centre-Val de Loire se trouve au milieu d'une diagonale du vide que l'on peut superposer avec la cartographie des zones les moins dotées en praticiens. Au regard de notre expérience et des besoins en santé publique des habitants de la région, il est impératif que nous puissions offrir aux étudiants de notre région une formation universitaire complète sur l'ensemble du territoire régional. Notre URPS se prononce donc clairement pour la création d'une 17^{ème} faculté d'Odontologie en Centre-Val de Loire. Nous y travaillons dès à présent avec l'ensemble de nos fidèles partenaires que sont l'Université, les hôpitaux, les collectivités territoriales, l'ARS et les ministères concernés.

BRUNO MEYMANDI – NEJAD,
Président de l'URPS Chirurgiens-Dentistes



L'URPS INFIRMIERS

Priorité à la qualité de l'exercice libéral et à la coordination de proximité

Les axes sur lesquels travaille l'URPS Infirmiers du Centre-Val de Loire sont les suivants :

INZEE CARE

Cette plateforme pluriprofessionnelle de mise en relation établissements / professionnels de santé libéraux, en particuliers les Infirmiers libéraux, continue à se déployer. Des établissements comme le CHR D'Orléans, le CH de Blois, le CH de Chartres, le CH de Châteauroux, la clinique Guillaume de Vary, entre autres, ont choisi cette solution pour les sorties de leurs patients. Les patients peuvent aussi prendre rendez-vous auprès de leur infirmière ou trouver une infirmière de leur choix.



Des MAIAs et DACs (PTA) nous ont sollicité pour faciliter le traitement de cas complexes et éviter les ruptures de soins de patients. Des prestataires de santé souhaitent aussi bénéficier de cette plateforme afin de pouvoir, lors de sorties d'hospitalisation, trouver une infirmière si le patient n'a pas de professionnel référent.

CREXlib (Comité de Retour d'Expérience Libéral)

Que faire de ses erreurs ? Comment analyser ses erreurs pour qu'elles ne se reproduisent pas ? Partager les actions mises en place auprès des autres professionnels de santé ? Travailler tous ensemble sur ces Événements Indésirables Associés aux Soins (EIAS) ? Ce projet innovant de travail sur les déclarations d'EIAS est en passe de se concrétiser. Au cours du second trimestre 2020, une formation multi-professionnelle* sera proposée aux CPTS ayant choisi cet axe de la qualité et de la gestion des risques, ainsi qu'un outil numérique pour déclarer, analyser et restituer les actions correctives.

Notre URPS a par ailleurs organisé en octobre une journée régionale pour les IDEL de la Région CVL sur le thème : « venez construire avec nous l'avenir ». Nous avons traité notamment notre place dans les ESP, les CPTS et la télé-médecine.

Nous sommes engagés également avec la Fédération des URPS, le GRADES, l'Assurance maladie, et le Conseil régional dans le E-parcours en Santé afin de disposer des outils numériques pour la coordination entre professionnels de santé et pour réfléchir sur le télé-soin à venir.

Notre priorité sera toujours de préserver la qualité de notre exercice libéral tout en favorisant la coordination de proximité.

ISABELLE MORIN,
Présidente de l'URPS Infirmiers



ADRESSE : Le Galaxie – Entrée AB – Rue des Châtaigniers. 45140 ORMES – **TÉL. :** 02 38 91 16 53

MAIL : urps.infirmiers@orange.fr

L'URPS MASSEURS - KINÉSITHÉRAPEUTES

Lombalgies, tabagisme, gestes d'urgence, supervision clinique...



L'URPS MKL Centre – Val de Loire a renouvelé en mai juin 2019 ses ateliers « Protège ton dos » en partenariat avec les caisses primaires d'assurance maladie de notre région. En quatre après-midi, nous avons pu dépister près de 400 enfants de 8 à 12 ans. Comme l'an passé, les ateliers comportaient deux temps, un dépistage des troubles de la statique rachidienne et un temps de prévention pour corriger la position assise asthénique avachie, des conseils pour le port du cartable et l'incitation à la pratique du sport. En plus de la détection de quelques scolioses, nous avons rencontré des enfants en surcharge pondérale : ils ont fait l'objet d'un bilan

qui permettra une mise en relation avec les médecins traitants.

Nous poursuivons également nos sessions de formation aux gestes d'urgence dans nos départements. Le cours proposé par notre confrère Hugues Lebeau, sapeur- pompier, a rencontré un vif succès auprès des participants, car très adapté à des mises en situation rencontrées exceptionnellement dans nos cabinets avec nos patients adultes ou chez les jeunes enfants, du simple malaise à l'arrêt cardio-respiratoire ou à l'AVC. Pour la majorité des masseurs-kinésithérapeutes, cette formation a permis de se mettre à niveau et d'appréhender les recommandations 2015-2022 pour la réanimation cardio-respiratoire.

Nous avons réalisé un dossier spécial « sevrage tabagique », à destination des masseurs-kinésithérapeutes de notre région, pour accompagner nos consœurs et confrères dans la prescription des substituts nicotiques et nous associer à la campagne du Moi (s) sans tabac de novembre 2019. Nous avons repris notre lettre de 2016 sur le même sujet avec une mise à jour des protocoles de prescriptions et un article de formation réalisée par le Dr Marion Adler, tabacologue et formatrice.

Pour inciter les jeunes masseurs-kinésithérapeutes à s'installer dans notre région, qui connaît de sérieux problème de démographie professionnelle, l'URPS MKL indemnise sous conditions les masseurs-kinésithérapeutes qui prennent en stage des étudiants à hauteur de 150 euros par stagiaire. Ainsi, nos consœurs et confrères maîtres de stage font également la promotion de l'exercice professionnel dans notre belle région.

Cette année nous avons concrétisé un partenariat financier avec l'IRFMK d'Orléans pour une action pédagogique innovante : la « supervision clinique ». Des acteurs professionnels formés à la simulation en santé par l'équipe pédagogique de l'IRFMK simulent des scénarios détaillés sur des pathologies, afin de mettre les étudiants en situation professionnelle leur permettant de réaliser le bilan diagnostic kinésithérapique et de choisir les techniques de rééducation adaptées à la situation clinique.

Bien confraternellement.

PHILIPPE GOUET,
Président de l'URPS MKL



L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX

CPTS, maîtrise de stage et PDSA



Rencontre régionale des médecins effecteurs et régulateurs de la PDSA, le 16 novembre 2019

Parmi les nombreuses missions qui lui sont dévolues, l'URPS-ML se mobilise notamment sur ces trois « chantiers » :

Faciliter la création de CPTS grâce au recrutement de coordinatrices-coordonateurs.

Mandaté par la Fédération, l'URPS-ML accompagne depuis 2017 les professionnels de santé libéraux souhaiter constituer une CPTS sur leur territoire d'exercice. Au cours de ces deux dernières années, l'URPS-ML a ainsi recruté 15 coordinatrices-coordonateurs de CPTS, dont elles financent le poste jusqu'à ce que les CPTS elles-mêmes soient en mesure de prendre de les embaucher et de payer leur salaire.

Promouvoir la maîtrise de stage dans les spécialités médicales autres que le médecine générale.

L'ambition de l'URPS-ML est de mobiliser les médecins libéraux, dans les 6 départements de la région, pour qu'ils acceptent d'accueillir dans leur cabinet des internes, notamment durant la phase d'approfondissement de leur cursus, et leur donner ainsi envie de s'installer dans tous les territoires du Centre-Val de Loire. Elle est aussi de proposer à ces médecins de suivre une formation de 2 jours à la maîtrise de stage pour que cet accueil se passe dans les meilleures conditions. En 2019, 9 spécialités sont d'ores et déjà agréées en terrain de stage libéral (allergologie, cardiologie, dermatologie, gynécologie, hépato-gastro-entérologie, oncologie, ORL, pédiatrie et rhumatologie) ; 44 médecins d'une spécialité autre que le médecine générale étaient agréés l'an passé pour accueillir des internes. Pourquoi pas vous ?

Contribuer à la mise en place d'une PDSA (permanence des soins ambulatoires) conforme aux attentes des médecins libéraux.

L'URPS-ML a transmis à l'Agence Régionale de Santé son avis sur le cahier des charges régional que la loi lui impose de rédiger à propos de l'organisation de la mission de service public de Permanence des soins ambulatoires (PDSA). À cette occasion, l'URPS-ML a réaffirmé les grands principes qui doivent, selon elle, guider l'organisation d'une PDSA incitative dans une région comme le Centre-Val de Loire, gravement affectée par la baisse de la démographie médicale.

- Une expérimentation de télérégulation doit être menée en région, c'est-à-dire de régulation au domicile ou dans le cabinet du médecin régulateur en interconnexion complète avec le Centre 15. Cette télérégulation a permis dans plusieurs départements d'autres régions de pérenniser, voire d'augmenter le nombre de régulateurs libéraux, et présente aussi l'avantage de supprimer les temps et le coût des trajets.
- L'effectif fixe en semaine et le week-end après 20h00 doit être supprimée dans les secteurs où elle est encore imposée, hors secteurs SOS, organisation équivalente ou volonté d'un nombre suffisant d'effecteurs du secteur permettant le maintien d'une organisation pérenne. La PDSA doit, en revanche, être étendue au samedi matin.
- S'il existe un besoin réel de maintenir une effectif de médecine générale après 20h00 et/ou en visite à domicile le week-end, il faut organiser une effectif mobile, comme c'est déjà le cas dans plusieurs départements de la région.

Ces principes, qu'entend promouvoir l'URPS-ML, sont bien sûr adaptables selon les réalités locales.

DR RAPHAËL ROGEZ,

Président de l'URPS Médecins libéraux



ADRESSE : Le MASSENA - 122 bis rue du faubourg Saint-Jean - 45000 ORLEANS - TÉL. : 02.38.22.07.07

MAIL. : urpsml-centre@orange.fr - SITE. : www.urpsml-centre.org

L'URPS ORTHOPHONISTES

Non à l'enfance maltraitée... !

Le 28 novembre 2019 à Orléans se tenait le forum bisannuel de l'URPS des Orthophonistes, auquel étaient invités les orthophonistes libéraux et salariés de notre région, sur un sujet d'actualité : « Enfance maltraitée, parlons-en... ». En tant que professionnels de santé recevant un public jeune, tous les orthophonistes sont ou seront en effet confrontés à cette problématique grave. Se posent alors nombre de questions : quels sont les signes d'appel ? Quels recours ? quelles obligations ? Quelle



est la part du secret professionnel ? Les 50 orthophonistes présents ont pu apprécier la qualité des interventions, poser des questions, témoigner et partager des expériences dans ce domaine.

Cet évènement fut aussi l'occasion de présenter, dans une première partie :

- Le nouveau site de l'URPS des Orthophonistes : www.urps-orthophonistes-centre-vdl.fr.
- Les CPTS et l'exercice coordonné en région Centre – Val de Loire, dans lesquels les orthophonistes ont toute leur place et leur raison d'être.

Par ailleurs, deux intervenantes du CFUO [Centre de Formation Universitaire en Orthophonie] de Tours, Eva Sizaret et Ingrid Harivel, ont pu faire un état des lieux sur la formation initiale et les stages en région pour les étudiants en orthophonie, en déplorant la difficulté de trouver des terrains de stage, notamment du fait de la disparition inquiétante des orthophonistes salariés au sein des institutions [hôpital, médico-social].

En tant que structure URPS, très soucieuse du bon déroulement de la formation des futurs orthophonistes, nous ne saurions qu'encourager tous les collègues du terrain à recevoir des stagiaires au sein de leur cabinet, notamment dans les zones très sous dotées [qui bénéficient d'aides financières conventionnelles à cet effet], afin de favoriser l'installation de nouveaux orthophonistes dans nos départements à très faible démographie.

Concernant « l'enfance maltraitée », nous avons fait le choix de programmer deux types d'interventions :

- L'association AFIREM [Association Française d'Information et de Recherches sur l'Enfance Maltraitée], représentée par le Dr Danièle Asensi, pédiatre retraitée, et Madame Marie-Claude Plottu, ex-inspectrice ASE, toutes deux très impliquées dans l'association, dont les interventions riches et interactives avaient pour sujet « l'orthophoniste face à la maltraitance » : repérage, évaluation et dispositifs de la protection de l'enfance. Comment améliorer l'efficacité de la prise en charge des enfants victimes de maltraitance ? Comment penser ce qui est impensable ?
- Monsieur Jean-Pierre Rosenczveig, figure politique et médiatique de la justice des enfants, ancien président du tribunal pour enfants de Bobigny et auteur de plusieurs livres, notamment du tout nouveau *Les droits de l'enfant pour les nuls* (2019, First). Son intervention, illustrée par des exemples concrets, avait pour titre « Rendre justice aux enfants »... Une réflexion aussi vivante que vibrante, tirée de la culture de l'histoire de l'enfance maltraitée.

VÉRONIQUE FAUVINET,
Présidente de l'URPS des Orthophonistes



L'URPS ORTHOPTISTES

Nouvelles pratiques, nouveaux protocoles...



Le nombre des orthoptistes a augmenté en région Centre-Val de Loire en 2019. C'est une bonne nouvelle pour notre profession et pour les patients que nous prenons en charge en partenariat avec d'autres professionnels de santé, à commencer par les ophtalmologistes.

L'actualité de notre profession est placée, en 2019 – 2020, sous le signe des nouvelles pratiques qui sont à mettre en place avec les protocoles et les différents contrats afférents.

Rappelons ainsi que l'avenant 12 à la Convention des orthoptistes, paru au Journal Officiel du 23 juin 2017, autorise l'orthoptiste à coter l'acte de réfraction et prévoit une cotation spécifique (AMY 8,5) depuis le 1^{er} janvier 2018. Par ailleurs, des protocoles de coopération entre orthoptistes et généralistes vont permettre aux patients d'obtenir plus rapidement la prescription de leur correction optique.

Autre avancée à signaler, le développement de la messagerie sécurisée va faciliter la réalisation d'actes de télémédecine au service de nos patients et rendre plus sûres et plus traçables les échanges que nous avons avec d'autres professionnels de santé, par exemple dans le cadre du dépistage à distance de la rétinopathie diabétique.

Enfin, plus que jamais, notre URPS ne peut qu'encourager les orthoptistes à intégrer les CPTS déjà en place et celles à venir dans notre région. La qualité des parcours de soins va en effet de plus en plus reposer sur un travail d'équipe entre professionnels de santé, sur la prise en charge pluriprofessionnelle et coordonnée des patients que n'a de cesse de promouvoir la Fédération des URPS du Centre-Val de Loire, dont votre URPS est l'une des 10 fidèles composantes.

FRANÇOISE HARDY-BERCKMANS,
Présidente de l'URPS Orthoptistes Centre-Val de Loire



ADRESSE : Le MASSENA - 122 bis rue du faubourg Saint-Jean - 45000 ORLEANS
MAIL : orthoptistesctre@gmail.com

L'URPS PÉDICURES-PODOLOGUES

Au revoir et merci Philippe. Bienvenue, Laetitia !

Top là !



Je prends le relais de Philippe Pourcel et accepte la mission que l'on confie à la nouvelle arrivante dans la région que je suis ! Représenter et fédérer les pédicures-podologues du Centre-Val de Loire au sein de l'URPS et de la Fédération des URPS, telle sera ma mission pour cette

nouvelle année qui démarre.

Ma devise est celle d'Henry FORD : « se réunir est un début... Rester ensemble est un progrès... Travailler ensemble est une réussite ! ». Alors, réunissons-nous et faisons en sorte de nous créer un environnement à notre image, mettant en valeur l'expertise de notre profession, dans le cadre l'interprofessionnalité.

URPSement vôtre !

LAETITIA TOUCHAIS

L'année écoulée a été riche pour l'URPS Pédicures-podologues. Elle a notamment été marquée par deux temps forts :

La création et la diffusion d'une troisième affiche, destinée aux salles d'attente des professionnels, sur deux types d'affections unguéales, l'ongle incarné et ongle incrusté.

L'organisation de deux journées régionales à Tours et Orléans en avril, avec la participation d'un intervenant reconnu, durant laquelle les professionnels ont pu échanger et se tenir au courant des dernières évolutions.

L'année 2020 va débiter par un changement au sein du bureau de notre URPS. Je mets fin à mes fonctions de président de l'URPS, que j'assurais depuis quatre ans, pour permettre à notre URPS de trouver un nouveau souffle et pour anticiper les changements qui interviendront au sein des URPS à l'occasion des élections et renouvellements prévus en 2021. Une nouvelle collègue de la région orléanaise, Laetitia TOUCHAIS, me remplace au sein d'un bureau remanié, avec pour mener à bien les travaux engagés et à venir... Demande de pratique innovante dans le cadre de l'article 51, poursuite du travail au sein de la Fédération des URPS, adhésion forte de notre profession au développement des CPTS, les projets ne manquent pas !

Je vous souhaite donc une très bonne année 2020, faite d'épanouissement professionnel et personnel.

PHILIPPE POURCEL
Président de l'URPS Pédicures-podologues



L'URPS PHARMACIENS

Valoriser nos compétences...

RELATIONS VILLE-HOPITAL



La loi HPST de 2009 a remis le patient au centre des discussions et permis au pharmacien de se réapproprier son rôle essentiel de « premier professionnel de santé de proximité », dans la coordination entre l'hôpital et la ville et l'accompagnement des patients. Cela permet de pratiquer des soins et de communiquer dans une logique d'efficacité et d'amélioration de la qualité de vie des patients. Depuis mars 2018, les élus de l'URPS ont rencontré les responsables de 25 hôpitaux et cliniques en région Centre-Val de Loire. En rappelant les missions et compétences du pharmacien, ces rencontres ont permis de poser

les bases d'une dynamique de coopération constructive entre l'hôpital et les pharmaciens de ville. Objectifs : étudier des solutions concrètes favorisant l'échange d'informations hôpital - pharmacie et permettre des expérimentations avec certains services hospitaliers.

L'URPS a rédigé une charte de bonnes pratiques en sortie d'hôpital. Plus de 300 confrères de la région nous soutiennent et se sont engagés. L'URPS invite également tous les pharmaciens d'officine à s'équiper d'une messagerie sécurisée pour que leur soient transmis les ordonnances et rapports d'hospitalisation de patients sortant de l'hôpital, les informations dans le cadre de la conciliation médicamenteuse ou les bilans partagés de médication. Le pharmacien encourage le patient à remplir, en pré-hospitalisation, la carte papier de coordination des soins en 3 volets pour sécuriser le retour à domicile. Cette petite carte, transmise précédemment, est à diffuser largement.

TÉLÉMÉDECINE

C'est désormais officiel : la reconnaissance légale dans la LFSS 2018 du rôle des pharmaciens d'officine dans le développement de la télémédecine et l'organisation de la téléconsultation médicale (TLC) est actée. C'est un événement important dans le développement de la TLC en France. De par le maillage territorial, l'accessibilité et la disponibilité sur de larges horaires, la proximité du domicile de chaque citoyen français, le pharmacien est un maillon incontournable de l'accès aux soins des patients et l'organisation d'une prise en charge coordonnée. C'est un rôle important dans une période dominée par les maladies chroniques du vieillissement, avec la nécessité de traitements au long terme pour prévenir les complications et les hospitalisations. evaldeloire.org. Pour pouvoir répondre à une telle demande, les pharmaciens d'officine ont indiscutablement un intérêt à agir au sein des CPTS avec l'aide du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC).

CPTS – ESP

La région Centre-Val de Loire est pilote en matière de CPTS déjà signées (plus de 57 % de la population déjà couverts). L'équipe du Conseil d'administration de votre URPS reste très motivée au sein de ces CPTS. De nombreuses expérimentations sont en cours. Nous vous remercions de votre investissement dans ces coordinations. Le nouvel Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) donne une large autonomie aux territoires. Il comprend 3 missions-socles importantes dans l'exercice de notre activité :

- Améliorer l'accès aux soins : accès au médecin traitant, prise en charge des soins non-programmés en ville et développement du recours à la télésanté - télémédecine.
- Améliorer le parcours de santé afin d'éviter les ruptures de parcours et de favoriser le MAD.
- Développer des actions territoriales de prévention.

Vous retrouverez sur notre site l'ensemble de nos compétences sous forme de vidéo, à partager et diffuser largement : https://www.youtube.com/watch?v=d0_UfVeg4Tw&feature=youtu.be

ELISABETH LEMAURE,

Présidente de l'URPS Pharmaciens Centre-Val de Loire



ADRESSE : 37 rue des Sansonnieres - 45000 ORLEANS – **TÉL. :** 02 38 81 23 75
MAIL : urpspharmacienscentre@hotmail.fr – **SITE :** <https://urpspharmaciens-centrevaldeloire.org>

L'URPS SAGES-FEMMES

La renaissance de votre URPS



Après plusieurs années sans représentante, l'URPS Sages-femmes du Centre-Val de Loire renaît grâce à l'augmentation du nombre de sages-femmes. Cette renaissance participe de la volonté des sages-femmes d'inscrire leurs champs de compétences dans l'offre de soins du territoire et de proposer une approche globale aux patientes, afin d'améliorer la qualité et la continuité de leur prise en charge. L'exercice libéral s'est en effet considérablement développé au cours de ces dernières années, passant, en France, de 2 629 sages-femmes libérales en 2004 à 5 677 en 2014 (26 % des sages-femmes en activité). Le métier de sage-femme est accessible après une formation universitaire de 5 ans, dont la première année est commune aux études de santé. La sage-femme assure en autonomie le suivi médical physiologique des femmes et des nouveau-nés. Elle dispose du droit de prescription corrélé à son activité. Elle accompagne la femme en bonne santé durant toutes les étapes de sa vie, autant dans la périnatalité que dans le suivi gynécologique et contraceptif. Elle a la possibilité d'exercer en établissement de santé, en exercice libéral et en centre de PMI et de planification familiale.

Elle peut ainsi pratiquer les actes suivants :

- Le diagnostic, la déclaration et le suivi de la grossesse selon les préconisations de la HAS.
- Les séances de préparation à la naissance et à la parentalité.
- L'échographie obstétricale et gynécologique.
- La surveillance d'une grossesse à risque sur prescription médicale.
- La surveillance et la pratique des accouchements.
- Les soins post-partum immédiats maternels (sutures, épisiotomies, délivrance...).
- La réanimation néo-natale.
- L'examen du nouveau-né et le dépistage des troubles neuro-sensoriels.
- Les visites à domicile post-natales pour la prise en charge de la dyade Mère / Enfant (PRADO, retour à domicile après accouchement et sortie précoce...).
- L'allaitement maternel : aide, soutien et pathologies.
- La vaccination de la femme et de l'entourage de la femme enceinte et de l'enfant jusque dans la période post-natale.
- La consultation post-natale.
- La rééducation périnéo-sphinctérienne chez la femme ayant accouché.
- Le suivi gynécologique de prévention et les frottis.
- La contraception (DIU / SIU, implant, contraception orale...).
- L'interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse.
- L'acupuncture, pour certaines sages-femmes.
- L'haptonomie, pour certaines sages-femmes.

Les sages-femmes s'impliquent également dans les opérations de dépistage du cancer de col de l'utérus organisées par l'Assurance maladie ; Enfin, elles participent activement aux différentes CPTS du territoire. Elles sont notamment à l'initiative du groupe « Périnatalité » de la CPTS'O, la CPTS de la métropole orléanaise.

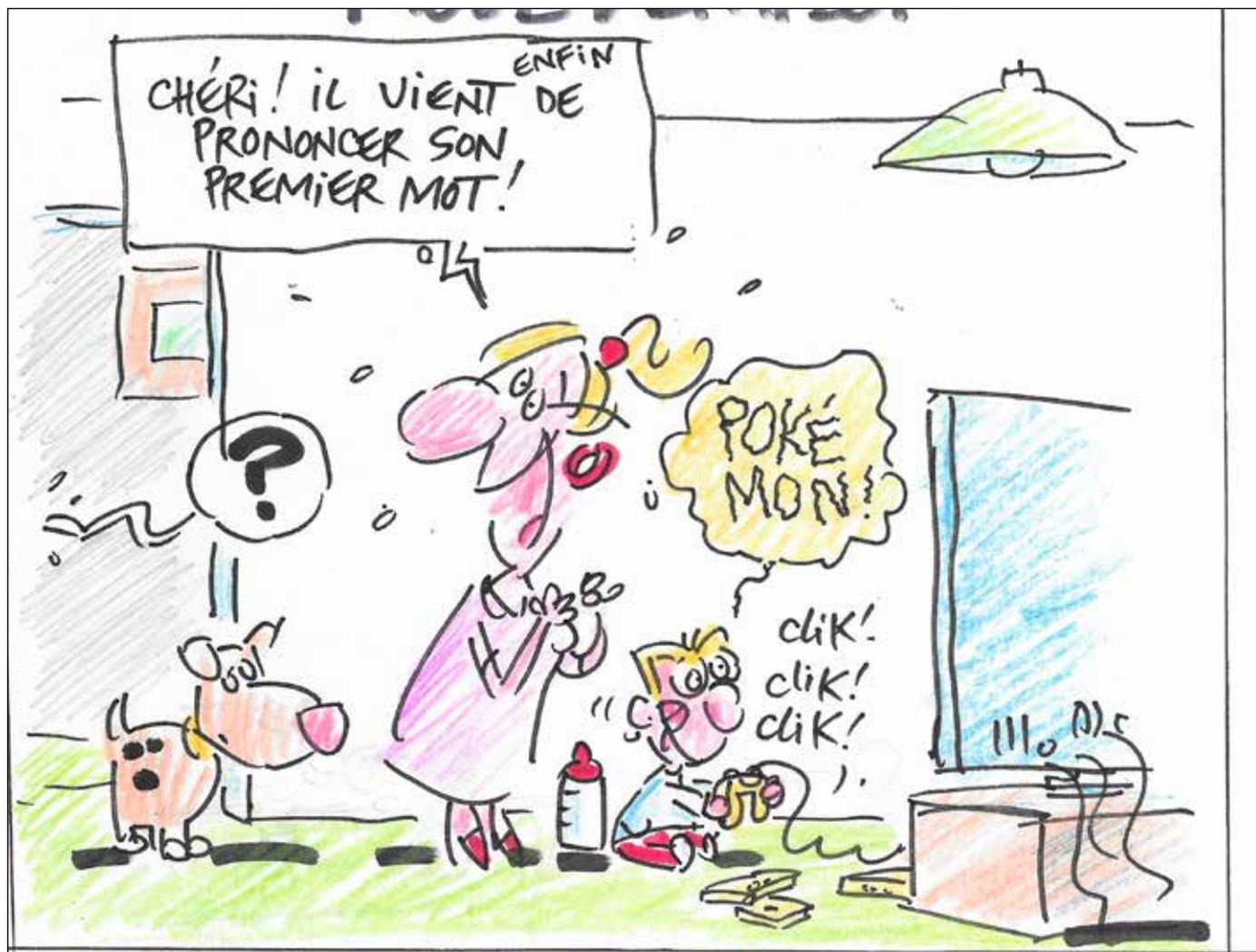
MURIEL CHERADAME,
Présidente de l'URPS Sages-femmes



Les membres de l'URPS Sages-femmes - PRÉSIDENTE : Muriel CHERADAME, exercice libéral. **VICE-PRÉSIDENTE :** Catherine LAYMA, exercice libéral. **TRÉSORIÈRE :** Karine DESTACAMP, exercice libéral et hospitalier. **TRÉSORIÈRE ADJOINTE :** Elham IRAMPOUR, exercice libéral. **SECRÉTAIRE :** Dominique COTTIN, exercice libéral.

ADRESSE : Le MASSENA - 122 bis rue du faubourg Saint-Jean - 45000 ORLEANS
MAIL : sf.cheradame@gmail.com.

Seconde édition du forum « Écrans sous contrôle » le 9 avril à Tours



Fort du succès du forum du 2 octobre 2019, la Fédération des URPS organise, toujours en partenariat avec le Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, une 2^{ème} édition de cette soirée d'information et d'échanges sur une question cruciale de société et de santé publique le jeudi 9 avril 2020, à 18 heures, à Tours (le lieu sera précisé ultérieurement).

Avec :

Le Pr Yvan TOUITOU, chronobiologiste, docteur en pharmacie, membre de l'Académie nationale de médecine et ancien président de l'Académie nationale de pharmacie, chercheur à la Fondation ophtalmologique Adolphe de Rothschild.

Le Dr Anne-Lise DUCANDA, médecin généraliste, médecin de PMI, spécialiste du développement de l'enfant et conférencière du CoSE (Collectif Surexposition Ecrans).

Monsieur Olivier DURIS, psychologue clinicien, chargé d'enseignement à l'université Paris Diderot, membre de l'Association 3-6-9-12, fondée et présidée par le Dr Serge Tisseron.

Madame Véronique FAUVINET, orthophoniste, présidente de l'URPS Orthophonistes du Centre-Val de Loire.



Inscription obligatoire auprès de la Fédération des URPS :
fedeurps-centre@orange.fr